

**COMPTE RENDU
SEANCE DU 05 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION : 30 janvier 2018

CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

PRESENTS : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Jacqueline CHEVILLON, Yvonnick DAVID, Laurence CHEVREL, Philippe BOURRÉ, Nathalie AQUILINA, Philippe GUÉDON, Franck HARDY, Nathalie BELLANGER, Jean-Michel DESMONS (à partir de 19 h 25), Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Manuella MARCHAND, Jean-Yves DUCLOS, Bruno TRACOU, Annaïg LANNUZEL, Christelle MOCHET, Delphine AVIGNON, Alain CARRAULT, Patrick LEHOUX (jusqu'à 20 h 35), Paul LEDUCQ (jusqu'à 20 h 35), Marie-Paule ARNOULD (jusqu'à 20 h 35).

ABSENTS EXCUSES : Jean-Michel DESMONS (jusqu'à 19 h 25)

PROCURATIONS : Jean-Michel DESMONS donne pouvoir à Yvonnick DAVID (jusqu'à 19 h 25)

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Paule ARNOULD

SECRETAIRE DE SEANCE :

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Marie Paule ARNOULD est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

PREAMBULE

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, le Maire remercie l'ensemble des élus présents à cette nouvelle séance de conseil Municipal, excuse les élus absents, vérifie le quorum et donne lecture de l'ordre du jour.

Il remercie également Simon HUET, coordinateur Enfance jeunesse de la commune de sa présence afin de présenter au Conseil Municipal à leurs côtés, la politique enfance jeunesse envisagée sur la commune.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte rendu de la réunion du 18 décembre 2017

EDUCATION (PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE)

Politique Enfance jeunesse – point d'informations générales

VIE CULTURELLE

Lecture publique – point d'informations générales

AMENAGEMENT URBAIN

DOMAINE ET PATRIMOINE

BILAN ACQUISITIONS / CESSIONS 2017

RENNES METROPOLE

Convention de mise en réserve – 14, Boulevard de la gare - Avenant n°1

Convention de mise en réserve – Impasse le Fresche - Avenant n°3

Convention de mise en réserve – Rue du Point du Jour - Avenant n°1

Convention d'occupation temporaire parcelle ab 546 sise impasse le Fresche

RESEAUX

Extension Eclairage Public – parvis du pôle enfance: convention avec le SDE 35

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

POINT ACCUEIL EMPLOI contribution 2018

INTERCOMMUNALITE

ASSAINISSEMENT - Rapport d'activités 2016

EQUIPEMENTS

Etude Equipements – attribution des lots

FINANCES

Tarifification 2018

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Autres

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 Décembre 2017

Alain PRIGENT, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver la proposition de compte rendu du Conseil Municipal de la dernière séance, à savoir celle du lundi 18 décembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017.

EDUCATION (PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE)

2018 ANIMATIONS ENFANCE JEUNESSE - PROJET EDUCATIF COMMUNAL POINT D'INFORMATIONS GENERALES

Alain PRIGENT, Maire et Laurent LISEMBART, 1er adjoint délégué à l'éducation, l'enfance jeunesse et la vie associative, en présence Simon HUET, coordinateur Enfance jeunesse font un point d'informations sur la politique enfance jeunesse pour 2018 et les années qui viennent.

Le nouveau contrat enfance jeunesse, la gestion de l'accueil de loisirs, la structure jeunesse, l'évolution des services, le projet éducatif communal seront débattus en commission enfance jeunesse, et des délibérations seront proposées au Conseil Municipal ultérieurement après débats et échanges en commission enfance jeunesse notamment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de cette information.

VIE CULTURELLE

2018 LECTURE PUBLIQUE – DEMENAGEMENT DE BIBLIOTHEQUE POINT D'INFORMATIONS GENERALES

Alain PRIGENT, Maire et Nathalie AQUILINA, 6ème adjointe déléguée à la culture, l'information, la communication et l'animation, font un point d'informations sur la lecture publique et plus précisément le projet de déménagement de la bibliothèque au sein du Parvis du pôle enfance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de cette information.

AMENAGEMENT URBAIN

2018 DOMAINE ET PATRIMOINE BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES - RAPPORT ANNUEL 2017

Alain PRIGENT, Maire et Yvonnick DAVID, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable présentent et commentent le rapport suivant :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal. »

L'état des acquisitions et des cessions immobilières enregistré comptablement sur l'exercice 2017 est le suivant :

Etat des Acquisitions Immobilières

Référence Cadastreale	Adresse	Superficie	Cédant	Valeur hors frais de notaire
AC 604 607 646 649 831 832 835 836 837 838 833	Les petites Orgeries Les petites mares 23 Boulevard de la Gare	1 079 m ²	RENNES METROPOLE	114 057.01 €

Programme actions foncières Rennes Métropole - Etat du Portage au 31 décembre 2017

Gestionnaire de propriété	Adresse	Désignation cadastrale	Superficie	Prix	Frais	terme de la convention	contribution 2018 au 31 12 2017
R Métropole	L'Hébergement	AD70 72 153	2 535	190 000,00 €	12 834,95 €	01/09/2022	0,00 €
Commune	La Croix des Monts	ZO0205	4 400	4 400,00 €	244,34 €	01/01/2022	46,64 €
Commune	La Croix des Monts	ZO0205	5 500	16 109,00 €	894,58 €	01/01/2022	170,76 €
Commune	Impasse Le Fresche	AB0546 622	792	65 000,00 €	5 240,86 €	30/09/2023	227,50 €
Commune	rue du Point du Jour	AC55	226	22 600,00 €	1 349,87 €	30/11/2023	230,52 €
Commune	rue du Point du Jour	AC56 57	373	37 300,00 €	1 506,78 €	30/11/2023	380,46 €
Commune	Le Champ Cormier	YB0004	9 900	56 357,74 €	1 301,36 €	31/05/2024	670,65 €
Commune	2 rue de Janzé	AC0432	473	47 300,00 €	2 119,32 €	30/11/2019	966,00 €
Commune	14 boulevard de la Gare	AC0453 681	588	66 000,00 €	1 522,30 €	31/10/2023	1 800,41 €
Commune	7 et 8 rue Saint-Pierre	AB 65 66 67	946	170 000,00 €	2 923,35 €	31/10/2021	2 522,80 €
Commune	Imp des Petites Mares	AC0147 148	1 225	122 500,00 €	3 275,50 €	29/02/2024	3 341,68 €
Commune	23 boulevard de la Gare	AC0120p	568	145 521,11 €	2 404,45 €	30/11/2022	3 430,00 €
Commune	Le Planty	ZW0102	3 740	240 000,00 €	29 923,35 €	31/03/2020	4 900,56 €
Commune	Suzi	ZW111 AB606 610	34 873	83 386,00 €	1 295,03 €	31/01/2022	4 934,50 €
		ZW0110	2 217	218 973,09 €	3 400,77 €		
Commune	11 rue de Janzé	AC0186 0225	805	235 000,00 €	11 640,51 €	31/01/2019	6 563,00 €
Commune	9, rue Saint-Pierre	AB68 69 251 474	1 774	209 617,00 €	3 146,65 €	31/03/2018	6 661,62 €
R métropole	Le Planty	ZW0009	89 059	40 820,00 €	5 089,46 €	31/03/2028	0,00 €
TOTAUX							36 847.10 €

Etat des Cessions Immobilières

Référence Cadastreale	Adresse	Surface	objet	ACQUEREUR	Valeur hors frais de notaire
AC 817 821	Impasse les Petites Mares	256	Lot 5 Pôle enfance	DESGRIPPES Alban	43 520.00 €
AC 813 820		286	Lot 6 Pôle enfance	DANJOY Antoine	48 620.00 €
AC 811		266	Lot 8 Pôle enfance	DESILES Cédric	45 220.00 €
AC 825 829 649 832 833 835 837	Boulevard de la Gare	1 964	Maison HELENA 8 logements locatifs bibliothèque	SA ESPACIL HABITAT	1 034 652.61 €
TOTAUX					1 172 012.61 €

Territoires ZAC des Grands Sillons – Acquisitions & cessions sur 2017 :

Vente de différents lots constructibles 8 cessions en 2017. *Le détail des acquisitions et cessions sera abordé avec le Compte rendu annuel à la collectivité actualisé au 31 décembre 2017 qui sera présenté par Territoires et développement sur l'année 2018*

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte des acquisitions, portages et cessions réalisés sur l'exercice comptable 2017.

**2018 RENNES METROPOLE - RESERVE FONCIERE
CONVENTION DE MISE EN RESERVE 14, BOULEVARD DE LA GARE – AVENANT N°1**

Alain PRIGENT, Maire et Yvonnick DAVID, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable présentent et commentent le rapport suivant :

Par convention n°08.265 du 7 avril 2008, la commune de Corps-Nuds et Rennes Métropole ont décidé le portage pour une durée de 10 ans, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, d'une propriété non-bâtie sur un terrain d'une superficie totale de 588 m² situé 14 boulevard de la Gare à Corps-Nuds cadastré section AC numéros 453 et 681. Cette propriété a été acquise au prix de 66 000 € et la commune verse une contribution d'un montant annuel de 1 800,41 €. La convention de mise en réserve arrive à son terme le 31 octobre 2018.

Le projet communal de renouvellement urbain prévu sur ce terrain et plus largement sur le secteur étant au stade des études fin 2017, la commune de Corps-Nuds a demandé que cette convention soit prolongée de 5 ans, soit jusqu'au 31 octobre 2023.

Il est proposé de modifier la convention précitée par avenant afin de prolonger la durée de mise en réserve de 5 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✎ **APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 portant au 31 octobre 2023, la fin de la convention de mise en réserve de la convention de portage foncier des parcelles cadastrées sous les numéros 453 et 681 de la section AC d'une superficie de 588 m² situé 14 boulevard de la Gare,
✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

**2018 RENNES METROPOLE - RESERVE FONCIERE
CONVENTION DE MISE EN RESERVE IMPASSE LE FRESCHÉ – AVENANT N°3**

Alain PRIGENT, Maire et Yvonnick DAVID, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable présentent et commentent le rapport suivant :

Par convention n°13C0732 du 24 octobre 2013, la commune de Corps-Nuds et Rennes Métropole ont décidé le portage pour une durée de 5 ans, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, d'une propriété bâtie sur un terrain d'une superficie totale de 792 m² située impasse Le Fresche à Corps-Nuds cadastré section AB numéros 546 et 622. Cette propriété a été acquise au prix de 65 000 € et la commune verse une contribution d'un montant annuel de 227,50 €. La convention de mise en réserve arrive à son terme le 30 septembre 2018.

Le projet communal de renouvellement urbain prévu sur ce terrain et plus largement sur le secteur étant au stade des études fin 2017, la commune de Corps-Nuds a demandé que cette convention soit prolongée de 5 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Il est proposé de modifier la convention précitée par avenant afin de prolonger la durée de mise en réserve de 5 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✎ **APPROUVE** la signature de l'avenant n°3 portant au 30 septembre 2023, la fin de la convention de mise en réserve de la convention de portage foncier des parcelles cadastrées sous les numéros 546 et 622 de la section AB d'une superficie de 792 m² située impasse Le Fresche,
✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

**2018 RENNES METROPOLE - RESERVE FONCIERE
CONVENTION DE MISE EN RESERVE - RUE DU POINT DU JOUR- AVENANT N°1**

Alain PRIGENT, Maire et Yvonnick DAVID, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable présentent et commentent le rapport suivant :

Par convention n°12.024 du 16 janvier 2012, la commune de Corps-Nuds et Rennes Métropole ont décidé le portage pour une durée de 7 ans, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, d'une propriété non-bâtie sur un terrain d'une superficie totale de 599 m² situé rue du Point du Jour à Corps-Nuds cadastré section AC numéros 55, 56 et 57. Cette propriété a été acquise au prix de 59 900 € et la commune verse une contribution d'un montant annuel de 610,98 €. La convention de mise en réserve arrive à son terme le 30 novembre 2018.

Le projet communal de renouvellement urbain prévu sur ce terrain et plus largement sur le secteur étant au stade des études fin 2017, la commune de Corps-Nuds a demandé que cette convention soit prolongée de 5 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2023.

Il est proposé de modifier la convention précitée par avenant afin de prolonger la durée de mise en réserve de 5 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 portant au 30 novembre 2023, la fin de la convention de mise en réserve de la convention de portage des parcelles cadastrées sous les numéros 546 et 622 de la section AB d'une superficie de 792 m² situé impasse Le Fresche,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

**2018 – DOMAINE ET PATRIMOINE – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PARCELLE AB 546
SISE IMPASSE LE FRESCHÉ**

Yvonnick DAVID, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable présente et commente le rapport suivant :

Rennes Métropole s'est rendu acquéreur des terrains situés Impasse le Fresche cadastrés section AB 546 et 89p, pour le compte de la commune.

Aux termes de la convention de mise en réserve signée entre Rennes Métropole et la commune le 24 octobre 2013, cette dernière est subrogée dans les droits et obligations du propriétaire et peut à ce titre accorder des occupations précaires et révocables dudit bien.

Depuis 2014, chaque année, pour répondre à la demande de 2 riverains, la commune a concédé à titre gratuit la parcelle AB 546 pour y faire un potager.

Les deux riverains demandent aujourd'hui la reconduction de cette convention.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la convention à intervenir et à autoriser M. le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention qui lui est présentée, annexée à la présente

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

**2018 – DOMAINE ET PATRIMOINE
EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC PARVIS DU POLE ENFANCE
CONVENTION AVEC LE SDE 35**

Yvonnick DAVID, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable présente et commente le rapport suivant :

Dans le cadre de la construction de la Maison Hélène et de la Résidence des Petites Mares, sur les parcelles cadastrées sections AC 325, 205 et 119, sises Impasse des Petites Mares, il a été nécessaire de construire des lignes électriques souterraines basse tension. Ce qui a nécessité de passer des conventions avec le Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Dans la continuité de ces travaux et la finalisation du parking du pôle enfance, il convient d'approuver la signature d'une convention avec le SDE35 pour la réalisation de travaux d'extension d'éclairage public sur le parking du pôle enfance. Le calcul prévisionnel des participations prévoit un reste à charge de 5 840 €, montant inclus dans le Plan Pluriannuel d'investissement Métropolitain arrêté pour la période 2017 - 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✎ **APPROUVE** les termes de la convention de mandat qui lui est présentée, annexée à la présente concernant l'extension de l'éclairage public sur le parking du pôle enfance

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**2018 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
POINT ACCUEIL EMPLOI SUD EST 35 – PARTICIPATION 2018**

Laurence CHEVREL, 4ème Adjointe en charge des finances et du développement économique, présente et commente le rapport suivant :

Dans son article 3.1, la convention de coopération avec le PAE Sud Est 35 du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, en date du 08 décembre 2015, dispose que « les recettes de l'association proviennent des participations des collectivités adhérentes dont le montant est voté chaque année par les communes. (...) Chaque année, sur proposition du bureau, la participation demandée à chacune des communes est revue et validée par le conseil d'administration. Elle est basée sur une participation par habitant selon le dernier recensement de la population municipale réalisé par l'INSEE. »

Le conseil d'administration du Point Accueil Emploi Sud Est a maintenu la participation des communes à 4,16 € par habitant pour l'année 2018 (population municipale INSEE en vigueur au 1er janvier 2018 : 3 216 habitants (3 175 habitants 2017), il est donc proposé à l'assemblée d'attribuer au PAE une subvention de 13 378.56 € (4.16 x 3 216 habitants).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✎ **APPROUVE** les termes de la convention de coopération avec le PAE Sud Est pour l'année 2018 en attribuant une participation d'un montant de 13 378.56 € à l'ordre de l'association du Point Accueil Emploi correspondant à la cotisation de la commune de Corps-Nuds pour l'année 2018.

✎ **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6281 « Concours divers » sur le budget primitif 2018

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

INTERCOMMUNALITE

2018 - ASSAINISSEMENT - RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Philippe GUÉDON, conseiller municipal présente et commente le rapport suivant :

«Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux établissements publics de coopération intercommunale, les rapports annuels d'activités des services publics doivent faire l'objet d'une communication auprès du Conseil Municipal.

Depuis le 1er janvier 2015, le service d'assainissement de Rennes Métropole a la charge de l'organisation de l'assainissement collectif et non collectif sur les 43 communes de Rennes Métropole. Le bilan d'activité de la régie Rennes Métropole Assainissement qui porte sur l'année 2016 parvenu à la mairie le 5 janvier 2018, doit faire lui aussi l'objet d'une présentation.

Ce rapport présente les chiffres clés, les faits marquants de l'année 2016 la régie, les différents services à savoir le service public d'assainissement collectif et non collectif, ainsi que le rapport financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de cette information.

EQUIPEMENTS

2018 - ETUDE EQUIPEMENTS ATTRIBUTION DES LOTS

Philippe BOURRÉ, 5ème Adjoint en charge des bâtiments communaux et des services techniques présente et commente le rapport suivant :

Un second marché a été lancé suite à une première consultation infructueuse pour réaliser un diagnostic structurel de la salle polyvalente de la Huberdière et de la salle des Sports René Lacroix. L'objectif est de posséder un support technique préalable à la contractualisation de missions d'une future maîtrise d'œuvre, mais également de disposer d'estimations financières concrètes pour la rénovation de ces équipements dans le cadre d'un programme d'investissement. Le dossier était décomposé en 3 lots répartis comme suit :

Diagnostic Structurel - Espace de la Huberdière - Lot 1 « charpentes bois » et Lot 2 « structures béton »
Diagnostic Structurel - salle des Sports René Lacroix - Lot 3 « structures métalliques »

Quatre sociétés ont répondu au marché : ASCIA Ingénierie, BET TAYLOR, NOX Ingénierie, BUREAU VERITAS et proposent une offre sur les trois lots, hormis la société Bureau Veritas qui n'a répondu qu'au lot n°3. Elles possèdent toutes des expériences significatives afin d'assurer dans de bonnes conditions la réalisation de la mission.

La commission d'appels d'offres propose d'attribuer les lots comme suit

Objet	Equipement	Lot	Libellé	Entreprise	Montant HT
Diagnostic Structurel	Espace de la Huberdière	1	« charpentes bois »	ASCIA INGENIERIE	4 620.00 €
		2	« structures béton »		3 480.00 €
	salle des Sports René Lacroix	3	« structures métalliques »		3 780.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** l'attribution des lots comme présenté ci-dessus.

☞ **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 2031 « frais d'étude » sur le budget primitif 2018

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à signer, les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

FINANCES

2018 FINANCES NOUVELLE TARIFICATION 2018

Laurence CHEVREL, 4ème Adjointe en charge des finances et du développement économique présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n°2017.05.29 du 3 mai 2017, le Conseil Municipal a fixé les tarifs à compter du 1er aout 2017. Certains tarifs ont été ajoutés depuis cette date, tels que des tarifs pour la vente de livres à la bibliothèque dans le cadre de braderie.

L'ensemble des tarifs sera revu pour tenir compte de l'évolution des services avec notamment la reprise en régie de l'accueil de loisirs (ALSH enfant) à compter de juillet 2018.

Dans l'attente de cette délibération, il est proposé de rajouter une tarification afin d'optimiser le fonctionnement des commerçants non sédentaires, à savoir la tarification suivante, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Commerçants non sédentaires et hors marché	
Emplacements permanents (tarifs trimestriels)	
le mètre linéaire	12,15 €
l'électricité	25,35 €
l'eau	19,25 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** la tarification proposée ci-dessus :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

➤ Décisions du maire prises depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :

Déclarations d'intention d'aliéner : décision de non préemption prise à l'occasion des cessions des parcelles :

- section YB n°437 sise 22, rue Alain Bombard (décision n°2018.001)
- section AD n°207 sise 8, allée du champ du Four (décision n°2018.002)
- section AC n°259 sise 6, rue du Point du Jour (décision n°2018.003)
- section YB n°451 sise 10, rue Alain Bombard (décision n°2018.004)
- section AC n°175 et 739 sises 18, rue Maurice Letort (décision n°2018.005)
- section YB n°181p sise ZAC des Grands Sillons (décision n°2018.006)
- section YB n°320 sise 2, rue Eric Tabarly (décision n°2018.007)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette communication.

AUTRES

Alain PRIGENT, Le Maire rend compte des informations suivantes

- Prochains Conseils Municipaux
 - Lundi 5 mars 2018 à 19 h 00
 - Lundi 26 mars 2018 à 19 h 00
 - Lundi 23 avril 2018 à 19 h 00
 - Lundi 28 mai 2018 à 19 h 00
 - Lundi 2 juillet 2018 à 19 h 00

- **PERSONNEL MUNICIPAL**

1. DEPARTS

1. Jérôme GASTELLIER, DST, Départ pour la commune de Gévezé au 15 avril 2018
2. Marie SQUERENN, animatrice jeunesse, départ pour raisons personnelles au 21 avril 2018.

Pour ces deux départs, le recrutement est en cours....

2 Arrêt de Travail de Nicols BAZIN pour une longue période suite à une blessure sportive, réflexion en cours en vue de son remplacement.

Yvonnick DAVID, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable rend compte de l'information suivante :

L'arboriculteur installé en entrée de ville de Corps Nuds, route de Rennes va procéder prochainement au brulage d'arbres arrachés sur son exploitation.

Yvonnick DAVID précise que l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2015 relatif au brulage à l'air libre des déchets verts en Ille et Vilaine ne le concerne pas compte tenu de son activité professionnelle, néanmoins il devra se conformer à l'article 3 consacré à l'agriculture qui n'autorise que le brulage des résidus végétaux d'origine agricole dont font partie notamment les arbres fruitiers en fin de vie. L'exploitant doit toutefois respecter les distances minimales vis-à-vis des forêts et des habitations.

Franck HARDY, conseiller municipal rend compte de l'information suivante :

Il rappelle l'organisation de la ballade thermique aux côtés de l'ALEC, samedi 10 février à 7 h 30 au 29, rue de l'Ise. Il rappelle l'objectif à savoir « Visualiser les pertes de chaleur dans l'Habitat »

Laurent LISEMBART, 1er adjoint délégué à l'éducation, l'enfance jeunesse et la vie associative donne lecture d'un communiqué annexé au présent compte rendu qui fait suite à la publication dans le Vivre à Corps Nuds n° 251 de janvier/février 2018 de l'article de Corps Nuds Energie Citoyenne (CNEC).

La séance est levée à 20 h 50.

Fait et délibéré en séance le 5 février 2018,
Le Maire,
Alain PRIGENT